

# PROCÉDURE D'ANALYSE DE L'EAU D'ABREUUREMENT

Version 01/01/2021



vzw **Belpork** asbl  
Koning Albert II-laan 35, bus 54 - Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54  
1030 Brussel - 1030 Bruxelles  
tél. : 02/552.81.44  
fax : 02/552.81.30  
info@belpork.be  
www.belpork.be  
BTW BE 0470.805.831 TVA

## INTRODUCTION

---

Toutes les espèces animales consomment de grandes quantités d'eau. Il est dès lors logique que – dans le cadre d'un système de qualité – la qualité de l'eau d'abreuvement soit contrôlée. L'analyse de l'eau d'abreuvement fait également partie des mesures d'autorégulation proposées par le secteur lui-même dans le cadre de la réduction de l'utilisation d'agents antibactériens et est également incluse comme condition dans le cahier des charges de BePork.

## DOMAINE D'APPLICATION ET FRÉQUENCE

---

Quelle que soit la provenance de l'eau (eau de ville, eau de surface, eau souterraine, eau de pluie, etc.), un échantillon par source d'eau est prélevé au moins une fois tous les trois ans pour une analyse microbiologique et chimique. Cet échantillon est prélevé au niveau de la tétine **ou d'un robinet d'eau présent sur la même canalisation que les tétines. Le prélèvement d'un échantillon au robinet présente l'avantage de pouvoir être nettoyé et désinfecté plus facilement que les parties de la tétine.** Parmi les tétines **et les robinets d'eau disponibles**, on choisit celui qui est le plus éloigné de la source.

## ÉCHANTILLONNAGE

---

- L'échantillonnage est effectué par le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation ou par un échantillonneur accrédité ;
- **Les conteneurs peuvent être obtenus auprès des laboratoires effectuant les analyses ;**
- **Nettoyer et désinfecter soigneusement le point de prélèvement (tétine ou robinet d'eau présent sur la même canalisation que les tétines);**
- Se laver les mains avant de prélever un échantillon ;
- **Laisser l'eau couler pendant au moins 3 minutes ;**
- Utiliser 2 récipients stériles : un pour l'analyse bactériologique (**1000 ml**) et un pour l'analyse chimique (**500 ml**) ;
- Le récipient ne doit pas toucher la tétine ;
- Échantillon pour l'analyse bactériologique : au moins 0,5 à 1 litre ;
- Échantillon pour l'analyse chimique : remplir le récipient complètement, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bulle d'air ;
- L'identification de l'échantillon doit indiquer le lieu où l'échantillon a été prélevé ;
- Les échantillons doivent arriver de préférence au labo dans les 12 heures suivant le prélèvement, et doivent arriver au labo dans les 24 heures.

## PARAMÈTRES À ANALYSER

---

Les paramètres suivants doivent être analysés dans le cadre du cahier des charges BePork. Ces paramètres ont été choisis en raison de leur possible influence (directe) sur la santé animale (germes, sel, nitrate et nitrite) ou sur l'efficacité des médicaments administrés via l'eau d'abreuvement (pH et dureté).

Lorsque les paramètres examinés sont conformes à la norme, cela ne signifie pas que la qualité de l'eau est bonne à tous égards. D'autres paramètres peuvent être analysés (par exemple les sulfates, le fer, le manganèse).

En fonction de la situation de l'exploitation, éventuellement en vue de problèmes spécifiques à l'exploitation, d'autres paramètres peuvent également être analysés en concertation avec le vétérinaire de l'exploitation.

Toutefois, il est nécessaire d'analyser au moins les paramètres suivants :

- **Analyse macroscopique** : aspect physique, odeur et couleur ;
- **Analyse bactériologique** :

Paramètre	Standard
Taux de germination à 22° C	< 100.000 kve/ml
Taux de germination à 37° C	< 100.000 kve/ml
Coliformes	< 100 kve/ml
Entérocoques intestinaux	< 1 kve/ 100 ml
<a href="#">Clostridium perfringens</a>	< 1 kve/100 ml

- **Analyse chimique** :

Paramètre	Standard	Exception
Aspect physique	Clair, incolore et inodore	Si les paramètres bactériologiques et chimiques sont conformes, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures concernant l'aspect physique.
pH	4 – 9	Si une valeur comprise entre 3,5 et 10 est trouvée, aucune mesure ne doit être prise concernant le pH si aucun médicament n'est administré dans l'eau.
Dureté totale	max. 20°D	Si la norme relative à la dureté est dépassée, aucune mesure ne doit être prise concernant la dureté si aucun médicament n'est administré par l'eau.
Teneur en nitrites	<= 0,5 mg/l	
Teneur en nitrates	<= 200 mg/l	
Sel	< 3000 µS/cm	

## ANALYSE

---

Les analyses demandées doivent être effectuées dans des laboratoires accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 pour ces paramètres et méthodes.

## LES MESURES À PRENDRE

---

Le laboratoire (indiqué dans le formulaire de demande) remet le rapport d'analyse directement – ou indirectement via le vétérinaire (de guidance) de l'exploitation ou son suppléant – au producteur porcin, qui conserve les résultats pendant 3 ans pour inspection par l'OCI. Vous pouvez vérifier si votre analyse répond aux normes prescrites grâce à l'outil disponible à l'adresse [watertool](#). Sous « Choisissez un domaine d'application », choisissez « eau d'abreuvement pour les porcs » en haut de la page. L'outil contient également les mesures à mettre en œuvre au cas où un ou plusieurs paramètres ne sont pas conformes. Ensuite, un plan d'action doit être établi (et exécuté) en concertation avec le vétérinaire de l'exploitation, indiquant les mesures qui seront prises pour chaque paramètre non conforme (nettoyage et désinfection des tuyaux, adoucissement, acidification, etc.). N'oubliez pas que l'utilisation d'adoucisseurs d'eau à base de sel peut également avoir un effet sur la salinité de l'eau. Une nouvelle analyse des paramètres non conformes doit être effectuée après l'exécution du plan d'action afin de démontrer que les paramètres répondent aux normes. Le plan d'action et l'analyse complémentaire sont conservés avec le rapport d'analyse original pendant 3 ans pour inspection par l'OCI.

## DÉFINITIONS

---

Eau recyclée : eau qui est déjà passée par un processus de production et qui est traitée pour être réutilisée comme eau potable ;

Eau souterraine : l'eau présente dans la zone non saturée entre la surface de la terre et la nappe phréatique ;

Eau de pluie : Nom collectif pour la pluie, la neige et la grêle, y compris l'eau de dégel ;

Eau du robinet : eau provenant du réseau public ;

Eaux de surface : eaux provenant de ruisseaux, de rivières, de ruisseaux, de canaux, de défenses à ciel ouvert, de lacs, d'étangs, de la mer, etc ;

Eaux souterraines : eaux souterraines provenant d'aquifères souterrains, de puits artésiens, de captages d'eau ou de sources.

**APERÇU DES RÉVISIONS**

Version	Référence	Applicable à partir de	Raison du changement
01/01/2021	1.0	01/01/2021	Version originale
01/01/2021	1.1	16/05/2022	Ajout de valeurs limites avec exception ; remplacement de Sulfite red. Clostridia par C. perfringens ; mesure de la salinité par conductivité, ajout de définitions.